



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 43787

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet interroge M. le secrétaire d'État chargé des sports sur la fermeture annoncée du CREPS de Mâcon à la date du 1er septembre 2009. La fermeture de cet établissement public national ne serait pas sans conséquence sur plusieurs plans : pour l'agglomération mâconnaise ; pour le reclassement des 30 fonctionnaires et des 13 contractuels qui seront en fin de contrat et peut-être au chômage ; pour le devenir du sport en France. La formation aux métiers du sport et de l'animation, la formation des cadres du ministère de la santé et des sports, ainsi que l'entraînement sportif des équipes de France de roller, d'aviron, des fédérations de boxe, de lutte, d'haltérophilie, de wushu (arts martiaux chinois), doivent pouvoir continuer de bénéficier de la structure du CREPS de Mâcon et de ses personnels. C'est pourquoi elle lui demande de laisser cet établissement sportif en fonction et de surseoir à sa fermeture.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43787

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2260

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)